

[Retour au haut de la page](#)
[Aller au menu principal](#) [Aller au contenu principal](#) [Aller au formulaire de recherche](#) [Aller au pied de page](#)


RADIO-CANADA.CA

Une justice parallèle pour les Témoins de Jéhovah pédophiles

Par Pasquale Turbide d'*Enquête*

Exclusif - Ils sont polis et cognent à votre porte le samedi matin. Mais on en connaît peu sur eux. Saviez-vous que les Témoins de Jéhovah ont leur propre système de justice? Des tribunaux internes qui interprètent la Bible de façon stricte... et qui ont parfois pour effet de protéger des pédophiles.



Exclusif - Ils sont polis et cognent à votre porte le samedi matin. Mais on en connaît peu sur eux. Saviez-vous que les Témoins de Jéhovah ont leur propre système de justice? Des tribunaux internes qui interprètent la Bible de façon stricte... et qui ont parfois pour effet de protéger des pédophiles.

Mélanie Poirier avait 10 ans lors de son premier cours de piano. La séance a duré une heure et elle a changé sa vie. C'est ce jour-là que son professeur l'aurait agressée sexuellement pour la première fois.

« Semaine après semaine, à tous les cours de piano, il se masturbait devant moi. Et il me demandait de le toucher », se souvient-elle. Pendant ce temps, son père attendait dans la pièce à côté, sans savoir ce qui se passait.

Les cours de piano ont duré cinq ans, et les agressions présumées aussi, selon Mélanie, qui ne se sentait pas capable de dénoncer son professeur, Témoin de Jéhovah lui aussi : « Si j'étais allée raconter cette histoire seule, ça n'aurait rien donné du tout. Je n'aurais pas été crue, les anciens ne se seraient même pas arrêtés à écouter mon histoire ».

Les « anciens » sont un groupe d'hommes qui forme le premier palier de la structure de pouvoir des Témoins.

Elle conservera son secret près de 20 ans jusqu'à ce qu'elle rencontre une autre victime présumée de son professeur de piano. Ensemble, elles le dénonceront à leur congrégation.

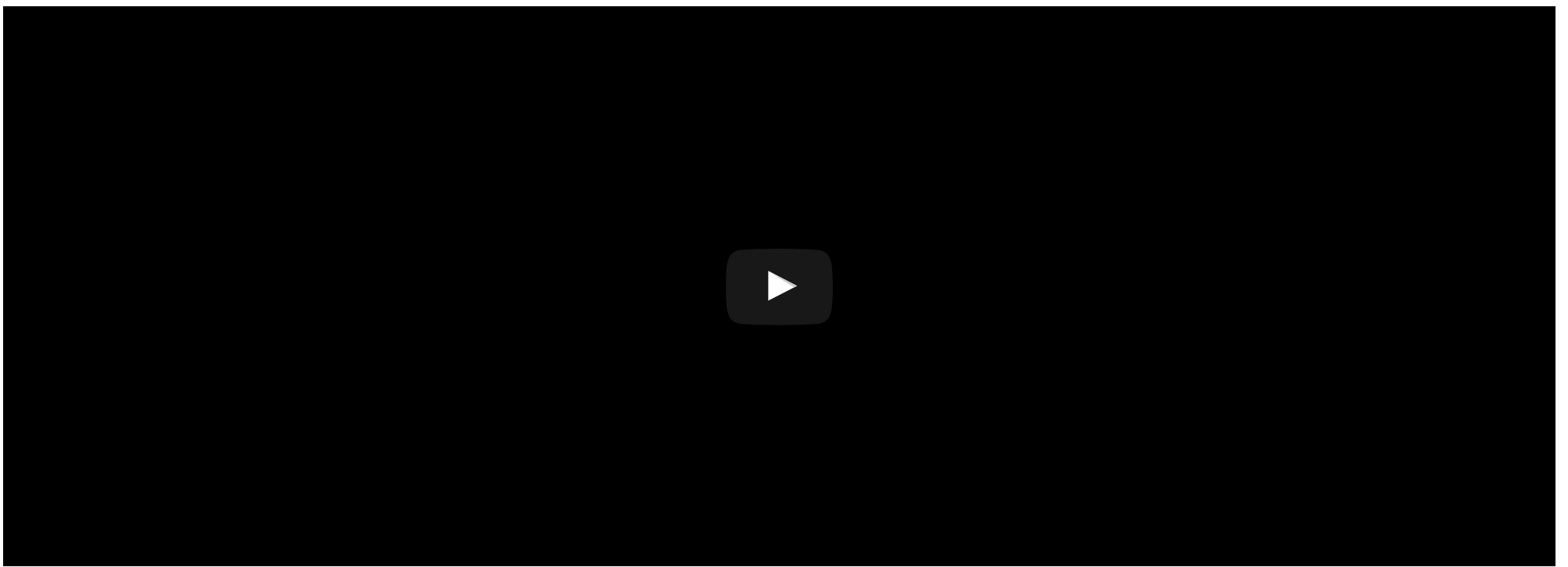
Un « comité judiciaire » est alors convoqué pour chacune. Il s'agit d'un tribunal interne où un panel de trois anciens doit déterminer si des principes bibliques ont été enfreints. Les dénonciations, à la police ou à la Direction de la protection de la jeunesse, ne sont pas expressément interdites. Mais elles ne sont pas encouragées à moins que les lois locales ne les rendent obligatoires.

Avant d'obtenir justice devant les siens, Mélanie devra toutefois subir une autre épreuve : confronter son présumé agresseur, un décret basé sur une citation biblique.

« Si ton frère a péché, va et reprends-le entre toi et lui seul. »

- Mathieu 18:15

« Je pensais que ça serait difficile. Ça n'a pas été difficile. Ça a été la catastrophe », se rappelle-t-elle.



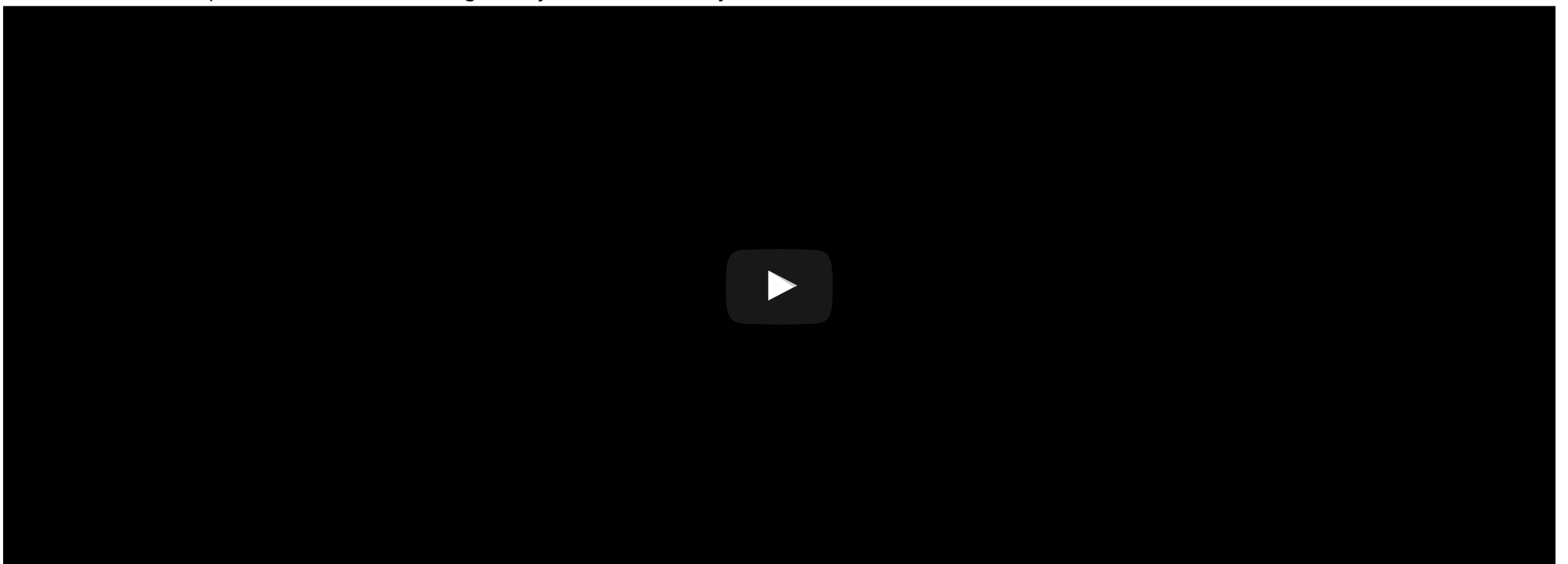
Son professeur était un ancien, l'un des membres les plus influents de la congrégation en banlieue de Montréal à laquelle appartenaient aussi Mélanie et sa famille.

Ce sont les anciens, des ministres laïques, qui guident la congrégation et mènent la prière. Ils décident aussi du sort des fidèles accusés de péchés graves, et peuvent recommander leur expulsion.

Mais grâce au témoignage de Mélanie, et à celui de la seconde présumée victime, son professeur est banni des Témoins de Jéhovah, la punition usuelle pour les délits graves. Elle devra toutefois le confronter trois fois, car deux appels ont été nécessaires.

Son professeur a été rapidement réintégré dans une autre congrégation. Pourtant, il n'a jamais avoué ni démontré de repentir, des conditions nécessaires à sa réintégration.

Pour Mélanie et son père Benoît, ce retour en grâce ajoute l'insulte à l'injure.



Selon Mélanie, les Témoins de Jéhovah sont toujours une organisation dangereuse pour les enfants.

« Je me dis qu'en ce moment, il y a des enfants qui sont en danger avec ce qui se passe dans les comités quand une victime va parler. C'est la parfaite place pour un pédophile pour se cacher. »

– Mélanie Poirier

Nous avons contacté l'ancien professeur de piano de Mélanie. Il a nié ces allégations et a refusé de répondre à nos questions. Une plainte à la police de Laval a été déposée contre lui il y a quelques semaines.

« As-tu aimé ça? »

Agressée pendant plusieurs années par une personne de son entourage, Marie-Claude Lavoie avait 14 ans lorsqu'elle s'est confiée à des copines Témoins de Jéhovah comme elle.

À l'époque, un comité judiciaire est convoqué, auquel son présumé agresseur ne sera pas convié, car il n'est pas Témoin lui-même. Marie-Claude doit donc se présenter seule, sans l'appui de sa mère. Les femmes n'ont pas le droit d'assister à ces comités ni d'accéder à quelque poste décisionnel que ce soit.

Les trois anciens, tous dans la quarantaine, auraient commencé la rencontre en lui rappelant qu'elle aurait dû se battre jusqu'à la mort et qu'elle ne semble pas assez traumatisée.

Les choses ne seraient pas améliorées par la suite. On lui demande de tout raconter... et même plus.



« Est-ce que tu as aimé ça? », une question humiliante, mais qui ressemble étrangement à une autre question que les anciens étaient tenus de poser dans ce genre de forum. La question numéro 9 du formulaire Abus sexuel d'enfant : « Combien d'anciens estiment que la victime est à blâmer ou a volontairement participé aux actes? »

Une copie d'un formulaire plus récent doit être envoyée au quartier général des Témoins de Jéhovah de chaque pays lorsqu'une victime fait des allégations de ce type.

La règle des deux témoins

La « règle des deux témoins », un des principes fondamentaux des Témoins de Jéhovah : il faut deux témoins – ou un aveu - pour qu'une dénonciation soit retenue par les anciens.

« Un seul Témoin ne suffira pas contre un homme pour constater un crime ou un péché. »

– Deutéronome 19:15

C'est ce qu'a constaté - avec horreur - la mère d'un petit garçon de cinq ans qui aurait été victime d'agression sexuelle par un ancien lors d'un voyage de pêche avec son père. Elle nous raconte le retour de son fils et ce qu'il aurait subi ensuite...



Personne n'avait été témoin des incidents et l'abuseur présumé n'a pas été inquiété.

La mère a contacté les autorités, puis a retiré son signalement, craignant de traumatiser son fils à nouveau. Incapable d'accepter la décision des anciens, elle a fini par quitter les Témoins de Jéhovah. Son fils en fait toujours partie et elle n'a plus de contact avec lui.

Ceux qui salissent l'organisation

Mélanie et son père Benoît ne sont plus Témoins de Jéhovah. Benoît, lui-même ancien pendant plus de 10 ans et ex-ami de l'agresseur, ne s'est jamais remis de la façon dont sa fille a été traitée par l'organisation.

Il lance aujourd'hui un émouvant appel à ceux et celles qui hésitent encore à parler.



Qui sont-ils?

Les Témoins de Jéhovah sont un mouvement religieux apocalyptique, qui fait la promotion d'un mode de vie conservateur basé sur le respect des principes bibliques. Ses fidèles sont convaincus que la fin du monde, l'Harmaguédon, est à nos portes. Ils se mélangent peu au reste de la société, mais ne vivent pas dans des communautés fermées. En général, leurs enfants fréquentent les écoles de leur quartier.

Ils sont 8 millions dans le monde, 115 000 au Canada.

C'est un mouvement hautement hiérarchisé. Il est contrôlé par la société Watchtower, dont le quartier général était situé dans le quartier new-yorkais de Brooklyn, jusqu'à son récent déménagement dans une partie plus rurale de l'État.

Watchtower vaut plus d'un milliard de dollars. C'est un empire financier construit sur un impressionnant portefeuille immobilier et sur la publication des célèbres magazines *La Tour de garde*.



Photo : iStock/Andrey Krav

Les instructions aux fidèles émanent du Collège central, un groupe de sept hommes âgés considérés comme le canal de Dieu sur Terre. Ces instructions, qui régissent les moindres aspects de la vie des Témoins, font l'objet de révisions constantes contenues dans des documents confidentiels destinés aux fidèles, et surtout aux anciens.

Chaque salle du Royaume, leurs lieux de cultes, contient des dossiers sur les transgressions des fidèles, mais qui leur sont inaccessibles. Les rares dossiers obtenus l'ont été grâce à des mandats de perquisition.

Ailleurs dans le monde

En Australie, une commission royale d'enquête a fait une découverte étonnante en ouvrant les dossiers d'agressions sexuelles présumées conservés dans les coffres du quartier général des Témoins de Jéhovah de Sydney. Sur 1006 cas d'abuseurs sexuels présumés, aucun n'avait été dirigé vers la police ou la protection de l'enfance.

En Californie, la cour a ordonné cette année à la société Watchtower de remettre sa liste de pédophiles, construite à partir des documents détenus par la société. Depuis 1997, la direction des Témoins exige que chaque dénonciation d'un fidèle soupçonné de pédophilie soit envoyée au quartier général.

Dans un mémo confidentiel aux anciens, Watchtower leur demande même d'envoyer ces informations dans des « enveloppes bleues spéciales ».

C'est d'ailleurs en Californie que la première décision civile reconnaissant la responsabilité des Témoins de Jéhovah dans l'abus sexuel d'un enfant a été rendue. Des dommages de 28 millions de dollars – réduits en appel - ont été accordés à la plaignante Candace Conti, agressée par un Témoin pédophile connu qui faisait du porte-à-porte avec elle.

Depuis le 1er août 2016, certains assouplissements ont été décrétés dans les instructions aux anciens. Par exemple, une victime d'abus sexuels ne serait plus obligée de confronter son agresseur présumé.

Nous avons rejoint le quartier général des Témoins de Jéhovah à Toronto. On a refusé de répondre à nos questions et on nous a redirigés vers leur site Internet.

L'émission *Enquête* diffuse un long reportage sur ce sujet à 21 h (HE) sur ICI Radio-Canada Télé.